REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU RHÔNE

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **15 février 2010**

Délibération n° 2010-1262

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Sathonay Village - Sathonay Camp - Fontaines sur Saône - Rochetaillée sur Saône - Fleurieu sur Saône - Neuville sur Saône - Genay

objet : Projet de réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) - Projet de réouverture aux voyageurs de la ligne ferroviaire Sathonay-Trévoux - Convention de participation financière à l'étude préliminaire de sécurité des passages à niveau

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Rapporteur : Monsieur Gléréan

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 5 février 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 17 février 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Ariagno, Augoyard, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, MM. Bernard B, Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mme Chevassus-Masia, MM. Cochet, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Fournel, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Lévêque, Llung, Longueval, Louis, Meunier, Millet, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémian.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Charrier (pouvoir à M. Touleron), Mmes Pédrini (pouvoir à M. Llung), Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Gelas), M. Appell (pouvoir à M. Sturla), Mmes Bailly-Maitre (pouvoir à Mme Pierron), Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), Chevallier (pouvoir à Mme Baume), MM. Corazzol (pouvoir à Mme Vallaud-Belkacem), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Galliano (pouvoir à M. Fleury), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Huguet (pouvoir à M. Buffet), Justet (pouvoir à M. Roche), Léonard (pouvoir à Mme Revel), Mme Levy (pouvoir à M. Gentilini), MM. Lyonnet (pouvoir à M. Bousson), Morales (pouvoir à M. Joly), Muet (pouvoir à M. Kimelfeld), Rousseau (pouvoir à M. Bouju), Vergiat (pouvoir à Mme Vullien).

Absents non excusés : Mme Bocquet.

Séance publique du 15 février 2010

Délibération n° 2010-1262

commission principale :	déplacements et voirie
commune (s) :	Sathonay Village - Sathonay Camp - Fontaines sur Saône - Rochetaillée sur Saône - Fleurieu sur Saône - Neuville sur Saône - Genay
objet :	**Projet de réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) - Projet de réouverture aux voyageurs de la ligne ferroviaire Sathonay-Trévoux - Convention de participation financière à l'étude préliminaire de sécurité des passages à niveau**
service :	Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 janvier 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

En 2002, la région Rhône-Alpes (RRA) a piloté, en partenariat avec la SNCF, RFF, les départements du Rhône et de l'Ain, le Sytral, la communauté urbaine de Lyon, la communauté de communes de Saône Vallée et l'Etat, une étude de faisabilité pour la réouverture aux voyageurs de l'axe ferroviaire Lyon-Trévoux.

Cette étude avait pour objectif d'expertiser l'intérêt d'une telle ouverture par la définition de scénarios de dessertes et de leurs potentiels de clientèle respectifs, du point de vue technique, des coûts d'exploitation et d'investissement.

Elle a permis aux partenaires de se prononcer sur le choix d'un scénario de navette entre Sathonay et Trévoux, d'une fréquence de 30 minutes en heure de pointe, avec correspondances assurées de/vers Lyon en gare de Sathonay, avec la ligne Lyon-Bourg en Bresse.

Une étude complémentaire sous maîtrise d'ouvrage SNCF a été réalisée en 2006-2007 pour définir le programme d'un tel scénario préalable au lancement d'une étude d'avant-projet (AVP), à l'issue de laquelle le comité de pilotage a validé le scénario d'exploitation de la ligne par un tram-train avec 8 arrêts. Ce projet a fait l'objet d'une candidature à l'appel à projets de transport en commun en site propre (TCSP) lancé par l'Etat en janvier 2009.

Les études du projet de réouverture de l'axe ferroviaire Trévoux-Sathonay sont inscrites au contrat de projet Etat-Région 2007-2013.

Suite à la proposition de l'Etat de reporter l'examen du projet Sathonay-Trévoux au second appel à projets prévu en 2010, la Région, en concertation avec ses partenaires, a procédé à l'analyse des observations de l'Etat et identifié les voies à approfondir afin d'asseoir l'éligibilité du projet.

L'Etat préconise le lancement d'une étude "sécurité" relative aux passages à niveau qui ponctuent l'itinéraire de la ligne.

En effet, à la suite du dramatique accident survenu le 2 juin 2008 au passage à niveau d'Allinges (Haute-Savoie) entre un train express régional (TER) et un car de transport scolaire, monsieur le secrétaire d'Etat aux transports a établi un plan d'actions comportant vingt mesures, parmi lesquelles la mesure n° 20 qui précise :

"veiller, lors de l'instruction des dossiers préliminaires de sécurité (DPS) à ce que les projets de création, mais aussi de réouverture de lignes, qui créent de nouveaux services en général par reconstruction complète de l'infrastructure sur des sections peu ou plus utilisées, ne conduisent pas à la création de fait de nouveaux passages à niveau".

Il s'agit de procéder, pour chacun des 38 passages à niveau existants, à :

- une analyse de risques par une inspection sur site des 38 passages à niveau, à partir de la méthodologie établie par RFF relative aux études de sécurité aux passages à niveau,
- la définition des préconisations de solutions à mettre en œuvre en fonction des risques identifiés pour chaque passage à niveau,
- une vérification de l'adéquation et de la cohérence globale des préconisations,
- une évaluation de la faisabilité technique et financière des solutions à mettre en œuvre.

La durée prévisionnelle de l'étude est de 6 mois à compter de la notification de lancement de l'étude.

RFF sera le pilote de cette étude réalisée en partenariat avec la Région, la Communauté urbaine et la communauté de communes Saône Vallée (CCSV).

Le besoin de financement de l'étude est estimé à 100 000 € HT dans le cadre du contrat d'objectifs entre la RRA et RFF.

Une convention entre les partenaires du projet définit les modalités de financement de cette étude, selon la clé de répartition et dans la limite des montants indiqués ci-dessous (en euros courants) :

- Région :	60 000 €	(60 %)
- Réseau ferré de France :	25 000 €	(25 %)
- Communauté urbaine :	10 000 €	(10 %)
- Communauté de communes Saône Vallée :	5 000 €	(5 %)

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

Ouï l'intervention de monsieur le rapporteur précisant qu'après le paragraphe :

"Les études du projet de réouverture de l'axe ferroviaire Trévoux-Sathonay sont inscrites au contrat de projet Etat-Région 2007-2013",

il convient d'ajouter :

"*sur la base de ce qui était convenu par la délibération n° 2007-4560 du conseil de Communauté en date du 18 décembre 2007" ;*

DELIBERE

1° - Accepte les modifications proposées par monsieur le rapporteur.

2° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 € au profit de RFF dans le cadre de l'étude préliminaire de sécurité des passages à niveau de l'axe Sathonay-Trévoux,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine, RFF, la Région et la CCSV définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

3° - Autorise monsieur le président à signer ladite convention.

4° - La dépense de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2010 - compte 657 380 - fonction 815 - opération n° 857.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 17 février 2010.